Université du Québec
à Trois-Rivières
Département de psychologie

ANNEXE X
Engagement de supervision de recherche
Programmes recherche

Doit être transmise par la direction de recherche au registrariat

Complétez la partie du haut et le sommaire, puis remettez ce document à votre direction et à votre codirection de recherche. Ce document est obligatoire pour l'acceptation de votre candidature, mais ne fait pas partie du dossier d'évaluation.

Identification de la candidature

Nom, prénom

Code permanent

Programme demandé Sélectionnez un programme

Sommaire

Thèse ☐

Identification de la direction de recherche[1]

Nom, prénom

Département

Pourcentage des crédits de la direction de recherche %

Identification de la codirection de recherche

Nom, prénom

Département

Pourcentage des crédits de la codirection de recherche %

À compléter par la direction de recherche

- ☐ J'ai rencontré
- ☐ J'ai pris connaissance de son curriculum vitae ainsi que de son relevé de notes le plus récent.
- ☐ J'ai discuté avec l'étudiant·e de ses intérêts professionnels et de recherche en lien avec le programme d'études pour lequel elle pose sa candidature.
- ☐ J'ai échangé avec l'étudiant·e concernant nos attentes respectives en matière d'encadrement, notamment en ce qui concerne : La fréquence des rencontres de travail ;
  Les délais de rétroaction lors de la soumission de documents ;
  Les attentes relatives à l'avancement et aux réalisations académiques ;
  Le fonctionnement sur le plan interpersonnel ;
  Les possibilités d'opportunités additionnelles de formation ;
  L'accompagnement relatif aux demandes de bourses et de financement.
- ☐ À la suite de ces échanges, je considère qu'il existe une adéquation satisfaisante entre l'expérience, les intérêts et la personnalité de la personne et mon programme de recherche, ainsi que mes attentes en matière d'encadrement et je m'engage à diriger son essai ou sa thèse.

Signatures

Direction de recherche Date

Codirection de recherche Date

Lorsque toutes les signatures requises auront été apposées, la direction de recherche doit transmettre ce document au registrariat par courriel à ADMISSION@UQTR.CA

[1] Un membre du corps professoral provenant d'un département autre que celui de la psychologie peut obtenir une habilitation ponctuelle à la direction de recherche pour une candidature après approbation de la direction du CPCS en psychologie (max 75 %). Un pourcentage minimal de 25 % de codirection par un membre du corps professoral régulier du département de psychologie est exigé (*AD 2016-446-13*).